



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20240417-CCASREDON01-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
7

Séance du 10 avril 2024

Objet

Budget principal du CCAS

Approbation du
budget primitif 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson
Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	10
Votants	12

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	1

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2024,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ADOPTE le budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 515 000,00 €
- Section d'investissement : 33 000,00 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

